REPUBLIQUE DU CAMEROUN

__/PM du __1 3 FEV 2024 009 ARRÊTE N° portant nomination du Chef de Secrétariat Particulier du Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

la Constitution; Vu

le décret n°92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, Vu modifié et complété par décret n°95/145 bis du 04 août 1995 ;

le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Vu Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

le décret n°2012/390 du 18 septembre 2012 portant organisation du Ministère Vu des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières,

le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Vu Chef du Gouvernement,

ARRÊTE:

Article 1er: Monsieur ONDO NKO'O Marius, Attaché Principal des Affaires Etrangères, matricule 681 498-S est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Chef de Secrétariat Particulier du Ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières.

Article 2: L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3: Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 13 FEV 2024

SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,



Joseph DION NGUTE